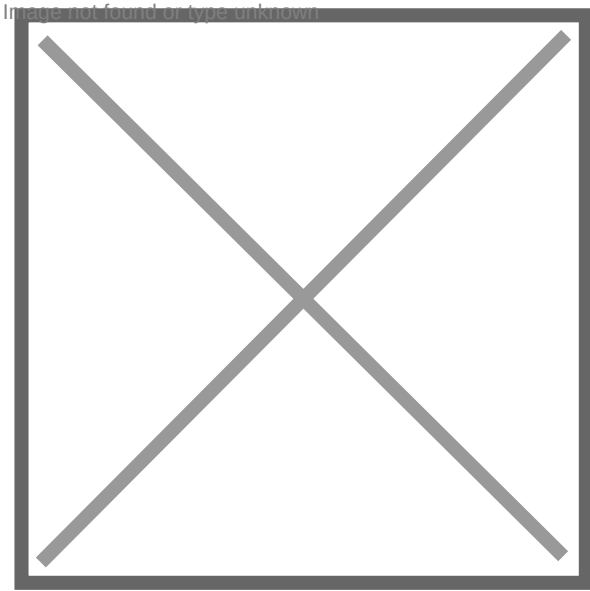




Changement de convention et salaires

Par **mimi80**, le **25/10/2009** à **21:49**

Bonjour,

Je travaille dans un centre d'appel ou je suis tele conseillère. Ma société a changé de convention pendant mon congé parental j'ai été prévenu via un recommandé. Avant le changement de convention j'étais tele opératrice soit le plus petit poste de l'entreprise .

Quand je suis revenue je suis passée tele conseillère, c'est un poste au dessus mais le salaire n'a pas bougé. Sachant que je fais le même travail que mes collègues qui eux gagnent + de 1200 euros de plus que moi à l'année à cause de ce changement de convention est-ce que c'est légal bien que certains de mes collègues qui sont là depuis bien moins longtemps que moi , sous prétexte que je suis passée teleconseillère sous la nouvelle convention!

je fais tout de même le même boulot

Je ne comprends pas on dit travail égale salaire égale , ici c'est tout le contraire
ai-je des possibilités de faire valoir quoi que ce soit dans ces cas là ou pas du tout
merci de votre réponse Cordialement